

## L'énergie éolienne, comment fonctionne-t-elle ?

L'énergie éolienne est l'énergie du vent dont la force motrice peut être transformée en énergie utilisable au moyen d'un dispositif aérogénérateur (éolienne).

L'énergie éolienne est utilisée de 3 manières :

- Conservation de l'énergie mécanique : utilisation du vent pour faire avancer un véhicule ou faire tourner la meule d'un moulin
- Transformation en force motrice : pompage de liquide, compression de fluides...
- Production d'énergie électrique : éolienne

Les éoliennes permettent de produire de l'électricité en transformant l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique puis électrique.

## Et après ? Le démantèlement

L'exploitant d'un parc éolien est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site. Il doit pour cela constituer des garanties financières de 50 000 € / éolienne de 2 MW + 25 000€ par MW supplémentaire. La loi impose depuis juin 2020 d'excaver l'intégralité des fondations des éoliennes et de réutiliser, recycler ou valoriser les déchets de démolition et de démantèlement.

Sources : Arrêté du 22/06/2020, article L515-46 c. env., décret n°2011-985 du 23/08/2011

## Le développement d'un projet éolien, quelles étapes ?

